

l'occupation illégale de la Namibie par Pretoria et exhortait les États membres à imposer des sanctions limitées contre l'Afrique du Sud<sup>5</sup>. Le Canada a aussi sanctionné le communiqué final; celui-ci déclarait le gouvernement de transition "nul et non avénu", il rejetait le fameux argument créant un "lien" entre l'Angola et la Namibie, il affirmait que la politique "d'engagement constructif" n'avait pas fait fléchir Pretoria au sujet de la Namibie, et il réitérait l'appel du Commonwealth en faveur de l'application immédiate de la résolution 4356.

Fidèle à sa résolution de condamner des politiques sud-africaines précises concernant la Namibie, le gouvernement du Canada a également déclaré dans le livre vert publié au printemps 1985 que "l'apartheid et la réticence de l'Afrique du Sud à céder son contrôle sur la Namibie ont été les causes premières des conflits dans la partie australe du continent"<sup>7</sup>.

### Le débat parlementaire

Le député néo-démocrate Don Heap a soulevé en Chambre la question de l'exploitation des mines d'uranium namibiennes par des compagnies minières canadiennes, et il a souligné ce qui suit :

"Le Conseil des Nations-Unies pour la Namibie a adopté en 1974 le décret n° 1 réclamant que les étrangers n'exploitent pas les ressources naturelles de la Namibie. Pourtant, la Rio Algom, entreprise canadienne à laquelle le gouvernement du Canada a accordé des dégrèvements fiscaux, de concert avec la Rio Tinto Zinc, exploite depuis neuf ans les mines d'uranium à Rossing, en Namibie. Une fois que le minerai est importé au Canada, une société d'État, l'Eldorado, à Port Hope, le transforme en hexafluorure d'uranium que l'on expédie ensuite au Japon."<sup>8</sup>

<sup>5</sup> "The Commonwealth Accord on Southern Africa", Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, Nassau (Bahamas), 16 au 22 octobre 1985.

<sup>6</sup> Communiqué, *ibid.*

<sup>7</sup> MAE, Compétitivité et sécurité, 1985.

<sup>8</sup> Débats de la Chambre des communes, 28 mai 1985, p. 5135.